

VIÊT-NAM

Absence de droits dans le cyberspace

Index AI : ASA 41/040/2003

ÉFAI

**Embargo : mardi 25 novembre 2003
(18 h 01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hong Kong, 26 novembre 2003. Au moins dix personnes ont été arrêtées au Viêt-Nam et certaines d'entre elles ont été condamnées à de lourdes peines d'emprisonnement pour avoir critiqué le gouvernement et échangé des informations via Internet avec des groupes vietnamiens à l'étranger. Amnesty International a reproché au gouvernement vietnamien de se servir de la sécurité nationale comme d'un prétexte pour réduire la liberté d'expression et d'autres droits fondamentaux dans le cyberspace.

« Au Viêt-Nam, cliquer sur « Envoyer » peut avoir des conséquences néfastes qui se traduiront par des années de prison et une surveillance de tous les instants établie autour de sa famille et de ses amis, avertit Amnesty International dans un rapport rendu public ce mardi 25 novembre 2003.

« Amnesty International considère toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exprimé leur opinion de façon pacifique comme des prisonniers d'opinion et appelle à leur remise en liberté immédiate et inconditionnelle », déclare l'organisation dans son rapport intitulé *Socialist Republic of Viet Nam : Freedom of expression under threat in cyberspace*.

Deux frères, Nguyen Vu Viet et Nguyen Truc Cuong et leur sœur Nguyen Thi Hoa, dont les peines d'emprisonnement doivent être examinées en appel le 28 novembre 2003, ont été arrêtés pour avoir fourni des informations via Internet et par téléphone à des groupes vietnamiens de l'étranger au sujet des libertés religieuses au Viêt-Nam ; ils auraient également évoqué la situation de leur oncle, le Père Thadeus Nguyen Van Ly, critique de longue date de la politique du gouvernement envers la religion et lui-même prisonnier d'opinion.

« La réaction vindicative des autorités aux activités des trois jeunes gens, notamment le refus de reconnaître leur droit à la liberté d'expression et au respect de leur vie privée, en surveillant de manière hautement intrusive leurs messages Internet et leurs conversations téléphoniques sur

leurs téléphones portables, constitue une grave atteinte aux droits humains inscrits dans la propre Constitution du Viêt-Nam, souligne Amnesty International.

« Pourquoi les autorités vietnamiennes se sentent-elles si menacées par la liberté d'information et les échanges d'idées rendus possibles par Internet ? interroge l'organisation. Comment le partage d'informations critiquant le gouvernement, relevant déjà du domaine public, peut-il être interprété comme « de l'espionnage » et se traduire par de lourdes peines de prison ? »

En décembre 2002, Nguyen Khac Toan, homme d'affaires et cyber-dissident, a été inculpé « d'espionnage » et condamné à douze années d'emprisonnement pour avoir transmis par courrier électronique des informations sur les récentes manifestations à des groupes de militants vietnamiens à l'étranger et pour avoir aidé des paysans à rédiger des pétitions et organiser un mouvement de protestation à propos de la corruption et de la confiscation de terres.

« Le gouvernement vietnamien semble ne pas vouloir reconnaître qu'Internet ne peut être un outil de développement et de prospérité que si le droit à la liberté d'expression et d'information est pleinement respecté en droit et en pratique », conclut Amnesty International.

Complément d'information

Amnesty International est de plus en plus préoccupée par la situation des droits humains dans le cyberspace au Viêt-Nam, notamment des droits fondamentaux que sont les droits à la liberté d'expression, d'information, de réunion pacifique et le droit au respect de la vie privée. Internet a fourni aux personnes critiques du gouvernement davantage d'occasions d'exprimer leur opinion de façon pacifique. Toutefois, la relative facilité avec laquelle on peut retrouver les auteurs de messages dissidents dans le cyberspace, ainsi que l'absence de protection de toute vie privée, ont augmenté les risques d'arrestation et de poursuites.

Tout en reconnaissant la responsabilité légitime du gouvernement vietnamien de veiller à la protection de ses citoyens, Amnesty International estime que la sécurité nationale ne doit pas servir de prétexte pour museler les critiques, étouffer la liberté d'expression et s'en prendre de façon générale aux droits humains dans le cyberspace.

Au cours de la récente vague de répression qui s'est abattue sur le Viêt-Nam,

au moins dix personnes ont été arrêtées pour avoir échangé des courriers électroniques avec des membres de la diaspora vietnamienne, mis sur leur site des articles critiquant le gouvernement sur sa politique vis-à-vis d'Internet ou avoir exprimé des opinions dissidentes. Six de ces cyber-dissidents ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitables. Parmi les quatre autres, on trouve Nguyen Dan Que, dissident célèbre, arrêté en mars 2003, qui n'a été autorisé ni à prendre contact avec sa famille ni à consulter un avocat jusqu'à aujourd'hui. Il aurait également été inculpé d'espionnage mais son procès n'a pas encore eu lieu.

Dans le rapport rendu public ce mardi, Amnesty International fait un rapide résumé de l'histoire et du développement d'Internet au Viêt-Nam et du développement parallèle des mécanismes de contrôle mis en place pour contrôler les utilisateurs d'Internet. Le rapport détaille les dossiers des dix cyber-dissidents, en incluant des références aux normes internationales d'équité en matière de procès et à la protection de la liberté d'expression et des droits afférant que les autorités vietnamiennes sont tenues de respecter aux termes du droit international.

Le rapport examine les normes internationales en matière de droits humains par rapport aux droits associés à Internet et se réfère aux principes internationaux que l'on voit peu à peu apparaître concernant les droits humains dans le cyberspace. ●

Pour lire le texte complet du rapport (en anglais) *Socialist Republic of Viet Nam: Freedom of expression under threat in cyberspace* consulter le site <http://www.web.amnesty.org/library/index/en/gasa410372003>

Également le 26 novembre, Amnesty International lance un nouveau site web pour l'Asie Pacifique – base virtuelle pour les campagnes qui seront lancées dans la région Asie Pacifique. Ce nouveau site permettra à l'organisation de toucher un public beaucoup plus large en Asie, d'envoyer régulièrement rapports et matériel d'information et de recruter de nouveaux membres et de nouveaux soutiens dans la région s'étendant du Sri Lanka au Pacifique.

Ce nouveau site web publiera des informations sur les atteintes aux droits humains dans la région, lancera des actions et publiera des articles sur les arrestations

d'utilisateurs d'Internet au Viêt-Nam, les viols en garde à vue au Sri Lanka, les passages à tabac de demandeurs d'asile indonésiens par les autorités de Malaisie et les exécutions en Chine. Le site comprend un appel à l'action et montre que les membres d'Amnesty International dans la région font campagne pour défendre leurs droits et les droits des autres personnes.

Lancé en anglais, le site sera traduit dans différentes langues régionales.

Pour consulter le nouveau site web Asie Pacifique d'Amnesty International, taper : <http://www.asiapacific.amnesty.org>

Pour toute demande d'interview, contacter le bureau d'Amnesty International à Hong Kong au +852 238 57 187, ou +852 238 57 298.

Pour consulter le texte d'Amnesty International sur la liberté de parole et l'usage d'Internet à travers le monde (en anglais), consulter le site : <http://www.news.amnesty.org>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>